

Conseil d'arrondissement Septembre 2024

Vœu relatif à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et au maintien d'une zone de festivité dans le 14^e

Déposé par Anissa Ghaidi et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14^e arrondissement

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 représentent un moment historique pour la ville et doivent laisser un héritage durable ;

Considérant que l'organisation des JOP a permis de créer des zones de rassemblement festif dans plusieurs arrondissements parisiens, favorisant la cohésion sociale ;

Considérant que la dynamique de ces zones de festivité a renforcé l'attrait du 14^e arrondissement en tant que lieu de vie et de rencontres ;

Considérant que l'héritage des JOP ne se limite pas aux installations sportives, mais englobe aussi des événements culturels et festifs favorisant l'inclusion ;

Considérant une fréquentation du site d'environ 50 000 personnes sur les plus de 2,5 millions sur l'ensemble du territoire parisien ;

Considérant que le 14^e arrondissement dispose de lieux comme le parc Montsouris et la place de la Catalogne, propices à l'organisation de manifestations ;

Considérant que la pérennisation d'une zone festive contribuerait à renforcer les liens entre les habitants du 14^e et à créer des moments de partage intergénérationnel ;

Considérant que les associations locales et les acteurs culturels du 14^e sont disposés à participer à l'animation de ces espaces pour proposer des événements réguliers ;

Considérant que ces festivités permettraient également de dynamiser l'économie locale en attirant plus de visiteurs dans les commerces de proximité ;

Considérant que le maintien de cette zone festive s'inscrit dans une stratégie plus large de valorisation de l'héritage des JOP au niveau de la région Île-de-France ;

Considérant que le 14e arrondissement est historiquement un quartier à fort potentiel culturel, et que la promotion d'une zone festive renforcerait cette vocation ;

Considérant que la fête est un vecteur de citoyenneté et de participation à la vie locale, permettant à chacun de s'investir dans la construction du vivre-ensemble ;

Considérant que les JOP ont mis en avant des valeurs de solidarité et d'inclusion qui doivent perdurer au-delà de 2024 ;

Considérant que l'organisation régulière d'événements dans une zone festive favoriserait aussi le sport pour tous, un des objectifs majeurs des JOP ; que l'animation de cette zone pourrait permettre une meilleure intégration des jeunes et des associations sportives locales ;

Considérant que les retombées positives en matière d'image et de notoriété pour le 14e arrondissement doivent être pérennisées ;

Considérant que la programmation d'événements réguliers permettrait de faire rayonner le 14e au-delà des frontières parisiennes, attirant ainsi un public plus large ;

Considérant que l'héritage des JOP inclut une dimension écologique, et que cette zone pourrait accueillir des événements éco-responsables ;

Considérant l'annonce de la Région Île-de-France, la Ville de Paris et l'association APF-France Handicap d'un pacte pour un métro accessible aux personnes à mobilités réduites ;

Considérant que la mise en place de partenariats avec des entreprises et associations locales pourrait permettre de financer durablement les animations de la zone ;

Considérant que la participation citoyenne est essentielle pour co-construire l'avenir de cette zone festive avec les habitants ;

Considérant que la création d'une zone festive pérenne renforcerait également l'identité culturelle du 14e en tant que quartier dynamique et attractif ;

Sur proposition d'Anissa Ghaidi et du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14^e arrondissement, le Conseil d'Arrondissement du 14e émet le vœu :

Que l'Etat, dans le cadre du PLF PLFSS, débloque un budget spécifique afin de garantir l'héritage JOP dans les communes ayant accueillies des épreuves olympiques.